

**Conditions Générales de vente de Kits  
via le site en ligne « KITS DE SURVIE QSE » d'AFNOR Editions**

*applicables à partir du 8 avril 2019*

### **Article 1. Portée**

Les présentes Conditions Générales de vente qui suivent régissent l'accès au service en ligne « Kits de survie QSE », entre AFNOR et un Client, personne physique ou morale agissant à des fins d'usage professionnel, à l'exclusion des achats pour revente.

Elles prévalent sur toute condition d'achat opposée, sauf application des dispositions d'ordre public du Code des marchés publics. AFNOR se réserve le droit de modifier lesdites conditions générales et ses tarifs à tout moment.

### **Article 2. Objet**

Les présentes ont pour objet la fourniture de kits. Un kit est composé d'un mode d'emploi (sous format PDF) et d'outils (sous format Excel, Word, PowerPoint, PDF ou autres), disponibles à l'adresse suivante <https://kitsdesurveiqse.afnor.org> (« le Kit ») tel que désigné dans le formulaire en ligne (options au choix du Client) et dans la documentation commerciale pour la durée définie à l'article 5.

Toute commande d'un abonnement annuel au site ou d'un forfait de kits, acceptée par la direction commerciale d'AFNOR, est immédiatement ferme et définitive. Toutefois, AFNOR se réserve de soumettre l'exécution des commandes à des garanties préalables de paiement. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales et du formulaire en ligne attaché au Kit, à la proposition technique et commerciale éventuellement associée, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et des licences d'utilisation du Kit, l'ensemble constituant le Contrat.

### **Article 3. Obligations du Client**

Le Client s'engage à respecter les consignes et règles de l'art nécessaires à l'exploitation du présent site en ligne (Kits de survie QSE). Le Client assure à AFNOR toutes facilités pour l'exécution des prestations d'assistance. Les utilisateurs désignés dans la demande d'accès informent AFNOR, par appel téléphonique ou mail suivi d'une confirmation e-mail, des dysfonctionnements constatés. Les utilisateurs donnent toutes les informations pertinentes pour la réussite de l'opération d'assistance. Les utilisateurs désignés dans la demande d'abonnement sont les interlocuteurs uniques d'AFNOR pour l'exécution des prestations d'assistance. Les utilisateurs doivent posséder toutes les compétences nécessaires sur l'environnement Windows et Internet.

### **Article 4. Propriété Intellectuelle**

#### **4.1. Droit d'utilisation et de reproduction**

L'ensemble des fonds documentaires, textes, ouvrages et illustrations auxquels AFNOR donne accès dans le cadre du Kit visé aux présentes, directement ou sous licence d'un tiers, sont protégés par le

droit d'auteur et par le droit des bases de données, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit tout usage des Kits à des fins autres que purement documentaires et internes, de même qu'il s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus auxquels il accède et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, préposés ou collaborateurs, de quelque façon que ce soit, aux droits de AFNOR.

Quelle que soit l'option choisie par le Client dans le formulaire, le téléchargement d'un Kit suppose l'acceptation d'une licence d'utilisation, à caractère non exclusif et non transmissible à des tiers.

La souscription à toute forme d'accès au site Kits de survie QSE n'entraîne aucun transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit au profit du Client. Le Client s'interdit en outre de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction, représentation et autres détenus par AFNOR, y compris par application des articles L.342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs aux bases de données.

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire ou représenter dans leur intégralité les données contenues dans les fonds documentaires. Il s'interdit également de procéder à toute reproduction, extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données, ainsi qu'à l'extraction ou à la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base de données. Toute autre utilisation non prévue par le Code de la propriété intellectuelle est soumise à l'autorisation préalable et écrite d'AFNOR.

Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle de AFNOR et pour tout pays, y compris après la résiliation du Contrat. AFNOR se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier à tout moment tout ou partie d'un Kit ou de sa mise à jour, ainsi que le cas échéant sa présentation ou son support et d'interrompre la mise à jour d'un Kit qui ne répondrait plus aux objectifs d'actualité éditoriale ou pour toute autre raison.

#### 4.2. Accès aux documents

Les documentations proposées sur le site en ligne Kits de survie QSE sont des œuvres protégées par AFNOR ; leur utilisation est régie par les termes des présentes conditions générales. L'accès aux documents du « KIT DE SURVIE QSE » est proposé par voie de téléchargement pour une utilisation par les abonnés, conformément au formulaire en ligne.

A l'issue de la durée d'accès définie à l'article 5 (option au choix du Client), le Client dispose de la faculté de :

- consulter les Kits précédemment téléchargés sur son espace « abonné » en ligne accessible après s'être identifié, pendant une durée de 12 mois à compter du premier jour du mois de l'inscription. Il est en revanche exclu de télécharger les Kits nouvellement publiés ou ceux faisant l'objet de mise à jour à échéance du contrat.

Ou

- consulter les Kits précédemment téléchargés sur son espace « abonné » en ligne accessible après s'être identifié, de manière illimitée dans le cadre de son forfait. Il est en revanche

exclu de télécharger les Kits nouvellement publiés ou ceux faisant l'objet de mise à jour à échéance du contrat.

#### **Article 5. Durée**

L'abonnement est souscrit :

- « annuellement » : pour une période initiale de douze (12) mois à compter du premier jour du mois de l'inscription, sous réserve du paiement de la totalité du prix tel que précisé à l'article 6. À l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période égale de temps, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires avant l'échéance.

Ou

- « au forfait » : pour une durée illimitée dans le cas de l'achat d'un forfait correspondant à un nombre précis de kits, sous réserve du paiement de la totalité du prix tel que précisé à l'article 6. Chacune des parties peut dénoncer le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires avant l'échéance. Le paiement sera effectué à chaque téléchargement de kits.

#### **Article 6. Prix**

L'abonnement est conclu soit :

- moyennant le paiement du prix « annuel » défini sur la page « Votre devis ». Sauf disposition spécifique, le Client est tenu de payer au comptant au plus tard à la date de règlement figurant sur la facture, sans escompte, par virement, prélèvement automatique ou mandat administratif, en Euros. Toute demande de paiement échelonné suppose la mise en place préalable d'un prélèvement automatique.

Ou

- moyennant le paiement d'un prix au « forfait » défini sur la page « Votre devis », choisi par le Client et correspondant au nombre de kits désirés. En cas de téléchargements de Kits déjà téléchargés, aucun décompte ne sera effectué du forfait et aucun paiement ne sera facturé en sus au Client.

Toute facture non payée à l'échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux d'intérêt légal égal à celui appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage. En outre, en cas de non règlement des factures à l'échéance convenue, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, AFNOR se réserve la possibilité de résilier le présent Contrat : l'abonnement sera suspendu immédiatement et de plein droit, jusqu'à apurement du compte, sans préjudice de toute poursuite de droit.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

AFNOR se réserve le droit de modifier ses tarifs qui seront alors communiqués au Client dans la documentation commerciale. Les nouveaux tarifs seront applicables à la date de renouvellement de l'abonnement, sauf dénonciation à l'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires.

#### **Article 7. Codes d'accès**

Le téléchargement de Kits n'est possible qu'au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe (« code d'accès »), attribué par AFNOR, à l'Utilisateur désigné par le Client. Ce code d'accès est unique et personnel à l'Utilisateur. Par conséquent, le Client s'engage à conserver et faire conserver secret ce code ; il s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit, y compris à d'autres membres de son personnel, l'un des éléments du code d'accès.

- Au cas d'inexécution de cette obligation, AFNOR se réserve de plein droit la possibilité de stopper les téléchargements de kits, sans mise en demeure préalable. AFNOR conservera alors les sommes perçues.
- Au cas de perte, de vol des codes d'accès ou de changement d'utilisateur, le Client en informe AFNOR, sans délai. En retour, AFNOR attribuera au Client de nouveaux Codes dans les meilleurs délais. En cas de nécessité, le(s) code(s) d'accès pourront être modifié(s) à tout moment par AFNOR.

#### **Article 8. Conditions Générales d'Exploitation**

AFNOR se réserve le droit de modifier les fonctionnalités permettant le téléchargement des Kits (mode de recherche, restitution des informations....) ainsi que la consistance des fonds documentaires la composant par adjonction, suppression ou substitution de fonds par des motifs d'ordre technique ou juridique.

L'exploitation des thématiques de Kits de survie QSE est autorisée à partir des déclarations du Client, qui garantit l'exactitude de toute information communiquée à AFNOR.

En conséquence, le Client s'engage, sans que cette liste soit exhaustive, à :

- a) ne pas transférer, transmettre, reproduire ou imprimer à des fins d'utilisation collective, extraire les données mises à disposition au titre du présent Contrat, au-delà des termes du Contrat ;
- b) ne pas commercialiser, vendre ou louer les données ;
- c) n'exploiter, et notamment à ne reproduire, les données qu'à des fins d'usage personnel ;
- d) ne diffuser aucune information extraite à des tiers, en particulier, à ses filiales, succursales, bureaux, sous-traitants ou donneurs d'ordres, autres que ceux désignés dans le contrat d'abonnement ;

Toute modification de ces conditions d'exploitation doit faire l'objet d'une autorisation exprès d'AFNOR et est soumise à des conditions tarifaires différentes.

Le présent abonnement est résilié de plein droit en cas d'inobservation de l'une quelconque des dispositions de cet article. AFNOR conserve alors les sommes perçues pour l'année en cours.

## Article 9. Assistance

AFNOR met en œuvre tous les moyens pour assurer dans des conditions optimales l'assistance à l'exploitation du site « Kits de survie QSE ». AFNOR ne s'engage à aucune visite systématique ou préventive chez le Client.

L'assistance couvre le dysfonctionnement du site, de la détection des causes à leur résolution. L'assistance s'étend du conseil ou de l'aide délivrés par téléphone, au transfert éventuel de fichiers (télémaintenance) voire à l'intervention sur site et/ou la mise en œuvre de solutions de « contournement ».

AFNOR réceptionne les appels téléphoniques du Client, ou des utilisateurs désignés au contrat, tous les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30. AFNOR rappelle le Client, ou les utilisateurs désignés au contrat, dans les 24 heures ouvrées suivant l'appel du Client.

Le site « Kits de survie QSE » est réputé fonctionnel lorsque 95 % des accès fonctionnent. Le calcul de ce pourcentage est réalisé exclusivement à partir du nombre d'accès déclarés dans la demande d'accès en ligne.

L'assistance d'AFNOR ne constitue en aucun cas une prestation de maintenance préventive, évolutive ou curative du système informatique du Client. L'assistance ne couvre pas les cas de dysfonctionnement ayant pour origine une défaillance :

- du matériel ou du/des logiciels affecté(s) à l'exploitation,
- du réseau électrique ou de télécommunication,
- du fournisseur d'accès.

L'assistance est également exclue au cas de :

- absence de(s) (l')utilisateur(s) désigné(s) dans la demande d'abonnement,
- mauvaise configuration par l'utilisateur,
- mauvaise utilisation,
- adjonction de matériel ou logiciel incompatible,
- utilisation anormale du matériel,
- défaut d'entretien du matériel,
- intervention d'un tiers.

Le Client ne peut tenir pour responsable AFNOR d'un dysfonctionnement imputable au fournisseur d'accès, ainsi que des conséquences directes ou indirectes de tels faits.

## Article 10. Garantie(s) et Responsabilité

### 10.1. Garantie(s)

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un Kit Internet et qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique lui permettent l'accès au Kit.

Il appartient au Client d'avertir le service « abonné » (en envoyant un mail à [abonnement.editions@afnor.org](mailto:abonnement.editions@afnor.org) ) d'un quelconque changement : de fonction, de statut, d'identification ou d'adresse postale ou électronique. Cette mise à jour des données personnelles est nécessaire à une bonne exécution de la prestation proposée par le site Kits de survie QSE.

Le Client, doit dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après le constat d'une erreur ou défectuosité, la notifier à AFNOR par écrit. A défaut d'une telle notification, le Client renonce à s'en prévaloir.

## 10.2. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du téléchargement, du choix, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie par AFNOR, ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit dans le cadre de sa pratique professionnelle. La responsabilité d'AFNOR ne peut être mise en cause, tant vis à vis des tiers que du Client, pour les conséquences de l'utilisation des résultats des recherches par le Client ou d'omissions à la suite d'une recherche infructueuse, défectueuse, partielle ou erronée, ou de la mauvaise utilisation des réponses et textes consultés.

En conséquence, AFNOR ne pourra être tenu, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client ou des tiers de quelconque dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation des informations, et notamment consécutif à une information inexacte ou incomplète, une erreur d'indexation, un retard ou une absence de mise en ligne.

En aucun cas, AFNOR ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les produits et Kits visés aux présentes. En outre, aucune assistance procurée par AFNOR dans l'utilisation des produits et Kits ne peut créer de garantie supplémentaire par rapport aux présentes conditions. La responsabilité d'AFNOR est limitée, tous dommages confondus, à un montant perçu équivalent à la valeur annuelle maximum du Contrat, à la date de survenance du dommage.

## Article 11. Protection des données à caractère personnel

### 11.1 Confidentialité des données

AFNOR s'engage à mettre en place toutes les procédures nécessaires pour assurer la confidentialité des données à caractère personnel collectées directement ou indirectement.

AFNOR s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect par elle-même et par son personnel de ces obligations et notamment à :

- ne pas traiter, consulter les données ou les fichiers contenus à d'autres fins que l'exécution des prestations qu'elle effectue pour le Client au titre des présentes ;
- ne traiter, consulter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues du Client ;
- à prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et des données à caractère personnel.

AFNOR s'engage à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données des fichiers et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement. Les moyens mis en œuvre par AFNOR destinés à assurer la sécurité et la confidentialité des données sont définis dans la documentation fournie par AFNOR.

AFNOR s'engage à maintenir ses moyens pendant toute l'exécution des présentes et à défaut à en informer immédiatement le Client.

## **11.2 Conformité au Règlement européen sur la protection des données (RGPD)**

L'utilisation des services en ligne entraîne le recueil de données à caractère personnel conformément à la loi. Pour une bonne utilisation des services en ligne, les utilisateurs doivent fournir les informations nécessaires à l'accès aux services en ligne. Le Client s'engage à ce que les utilisateurs respectent les conditions d'utilisation des services en ligne conformément aux présentes.

AFNOR utilise des données à caractère personnel, dans le cadre de l'exécution du présent contrat, pour un ou plusieurs objectifs suivants :

- Pour effectuer des opérations relatives à la gestion des relations commerciales : contrats, commandes, abonnements, livraisons, factures, comptabilité, gestion du compte du Licencié, suivi de la relation du Licencié, gestion des réclamations, impayés et du contentieux ;
- Pour l'utilisation des services en ligne objet du contrat : connexions, consultations ou téléchargements de documents, ajout d'informations personnalisées ;
- Pour la résolution de questions posées par l'utilisateur : techniques, de contenu, question aux experts ;
- Pour l'amélioration des services en ligne objet des présentes et de l'expérience de l'utilisateur, en invitant le Licencié et/ou les utilisateurs à participer à des sondages, des études, des enquêtes de satisfaction ;
- Pour faire participer à des jeux concours ou des opérations promotionnelles les utilisateurs ;
- Pour l'élaboration de statistiques commerciales ;
- Pour l'analyse et l'établissement de statistiques relatives à la consultation et à l'utilisation des services en ligne ;
- Pour l'envoi de propositions de participation aux sessions de prise en main des services en ligne ou webinaires pour permettre une connaissance et utilisation optimale de ces services en ligne par l'utilisateur ou l'approfondissement d'une thématique traitée par des services en ligne ;
- Pour l'envoi d'informations et de newsletters personnalisées sur les services en ligne objet des présentes et de leur évolution ;
- Pour la gestion des demandes d'exercice de droits des utilisateurs.

Par ailleurs, AFNOR garantit que les services en ligne et son contenu sont conformes à la législation en vigueur, notamment au Règlement européen le 14 avril 2016 (« RGPD »). AFNOR s'engage à coopérer avec le Client afin d'apporter les garanties nécessaires afin d'assurer au Client que les prestations seront conformes au Règlement européen sur la protection des données.

A cet effet, AFNOR s'engage à :

- ne traiter les données à caractère personnel que sur instruction documenté du Licencié en qualité de responsable du traitement, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel AFNOR, en qualité de sous-traitant est soumis ; dans ce cas, AFNOR, en qualité de sous-traitant informe le Client en qualité de responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- prendre toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD ;

- tenir compte de la nature du traitement, aider le Client, en qualité de responsable du traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du règlement précité ;
- aider le Client en qualité de responsable du traitement à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition du sous-traitant ;
- selon le choix du Client en qualité de responsable du traitement, supprimer toutes les données à caractère personnel ou les renvoyer au Client en qualité de responsable du traitement au terme de la prestation de services en ligne relatif au traitement, et détruire les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'Etat membre n'exige la conservation des données à caractère personnel ; et mettre à la disposition du Licencié en qualité de responsable de traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article ;
- ne pas conserver les données à caractère personnel au-delà de la durée nécessaire pour atteindre la finalité du traitement, tout en respectant les limites légales et réglementaires applicables ou une autre durée compte tenu des contraintes opérationnelles telle qu'un management efficace de la relation avec le Client et les réponses aux demandes en justice ou des autorités de contrôle dont AFNOR dépend.

Les utilisateurs, dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un :

- droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD), de mise à jour, de complétude des données des utilisateurs ;
- droit d'effacement des données à caractère personnel (article 17 du RGPD) ;
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD) ;
- droit à la limitation du traitement des données des utilisateurs (article 18 RGPD) ;
- droit d'opposition au traitement des données des utilisateurs (article 21 du RGPD) ;
- droit à la portabilité des données que les utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitement automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Les utilisateurs sont toutefois informés que les données à caractère personnel collectées sont, le cas échéant, nécessaires à l'exécution de la prestation délivrée par AFNOR, de sorte qu'en cas d'usage de son droit d'effacement desdites données, d'opposition ou de limitation des traitements avant le terme de la relation contractuelle, la prestation ne pourra pas être exécutée.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un email à [dpo@afnor.org](mailto:dpo@afnor.org) ou par courrier à AFNOR, à l'attention du DPO, AFNOR, 11 rue Francis de Pressensé- 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex.

AFNOR répond à la personne ayant fait l'usage d'un des droits susvisés dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut néanmoins être prolongé de deux (2) mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans cette hypothèse, AFNOR informera la personne concernée de cette prolongation dans le délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande.

La personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de l'autorité de contrôle de l'Etat membre de l'Union Européenne dans lequel elle réside et de former un recours juridictionnel.

### **11.3 Sous-traitance**

Le Client autorise AFNOR à faire appel à des sous-traitants ultérieurs pour mener des activités de traitement de données à caractère personnel pour le compte du Client strictement nécessaires à l'exécution des prestations définies aux présentes.



Ces sous-traitants d'AFNOR au jour de la signature des présentes sont :

- ITELCOM : 13 rue Pasteur – 88110 RAON L'ETAPE – France
- ABACA TELEMARKETING : 19 avenue Feuchères – 30000 NIMES – France
- TESTAPIC : 100 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS –France

En cas de changement de cette liste, AFNOR s'engage à en informer dans les plus brefs délais le Licencié qui pourra formuler ses objections par écrit, dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception de l'information.

Le Licencié reconnaît et accepte que l'absence d'objection dans ce délai équivaut à une acceptation de sa part du sous-traitant d'AFNOR. En cas d'objection, AFNOR dispose de la possibilité de répondre au Licencié pour apporter des éléments de natures à lever ces objections. Si le Licencié maintient ses objections, chaque Partie a la possibilité de résilier le contrat en respectant un préavis de six(6) mois, sans indemnité à aucun titre que ce soit.

#### **11.4 Cookies**

Le Client reconnaît la possibilité pour AFNOR d'utiliser la technique des cookies ou toute autre technique assimilée permettant de tracer la navigation des utilisateurs sur les services en ligne et de collecter ainsi les données associées.

Les cookies enregistrent certaines informations qui sont stockées dans une mémoire de l'équipement informatique utilisé par les utilisateurs. Les utilisateurs peuvent à tout moment supprimer les cookies en utilisant leur navigateur. Cette option peut entraîner la perte ou la sécurisation de certaines fonctionnalités des services en ligne.

#### **Article 12. Loi applicable et Règlement des litiges**

Le droit français régit seul les ventes, souscriptions et licences. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bobigny seront compétents et déterminés selon les règles de procédure. L'attribution de compétence aux tribunaux de Bobigny est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve